

DECISION N° 2026/148

Relative à la décision modificative n°1 dans le cadre de la
fongibilité des crédits – M57 budget primitif de commune
2026

Le Maire de Portes-lès-Valence,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L. 2122-22** (relatif aux compétences déléguées au Maire) et **L. 5217-10-6** (étendu aux communes sous le régime de la M57, fixant les règles de fongibilité des crédits) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable **M57** applicable à la commune ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2026 portant adoption du **Budget Primitif de l'exercice 2026** ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au cours de l'exercice 2026, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles** de chacune des sections ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires ouverts afin de couvrir de nouvelles dépenses de fonctionnement / d'investissement suivantes : rénovation suite incendie accidentel du bâtiment du tennis, révision décennale des climatiseurs.

CONSIDÉRANT que ces mouvements n'affectent pas l'équilibre financier global du budget et s'inscrivent dans la limite du plafond des 7,5 % autorisé par l'assemblée délibérante ;

DECIDE

Article 1er

Il est procédé, sur le budget de l'exercice 2026 du budget principal de la commune, les virements de crédits de chapitre à chapitre suivants :



Article 2

La présente décision sera transmise au comptable public et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance, conformément à la réglementation.

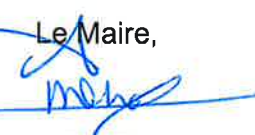
Article 3

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme et affichée en Mairie conformément à la réglementation.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21311-2802-020 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-9710-2 : GROUPES SCOLAIRES	54 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2022-028 : SALLES MUNICIPALES	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2405-325 : CENTRE SOCIAL	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-9705-020 : PROGAMME ANNUEL VOIRIES	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-2802-020 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2185-2802-020 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	100 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2302-331 : CENTRE DE LOISIR	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2101-325 : TENNIS	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	30 000.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	130 000.00 €	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Portes-lès-Valence, le 16 septembre 2026,

Le Maire,

 Geneviève GIRARD

